



DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPES D'ARBRES EN ZONE U

DÉMARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE NON INSCRITS AU PLU

- ➡ **Le formulaire suivant est à remplir et retourner au service environnement de la Mairie de Saint Gildas-de-Rhuys ou par mail à l'adresse environnement@saint-gildas-de-rhuys.fr**

Le service environnement vous recontactera pour convenir d'un rendez-vous sur place afin d'apprécier et autoriser ou non l'abattage.

Pour rappel : les articles Ua 13, Ub 13, Ud 13, Ui 13 et UL 13 du PLU indiquent que « Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées. Les essences locales sont préférées pour les espaces végétalisés. La plantation d'espèces invasives répertoriées en annexe 3 du présent règlement est interdite. » Ces prescriptions s'appliquent également aux éléments du paysages non inscrits au PLU.

DÉMARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE INSCRITS AU PLU

- ➡ **Une déclaration préalable est à remplir et retourner à l'accueil Urbanisme de la Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys.**

Pour rappel : Les articles Ua 11, Ub 11, Ud 11, Ui 11 et UL 11 du PLU indiquent que « tous travaux ayant pour effet de détruire ou de modifier un élément de paysage identifié (chemins, haies, talus, etc.) par le présent PLU doivent faire l'objet d'une autorisation préalable dans les conditions prévues au code de l'urbanisme et respecter l'annexe 2. »

L'annexe 2 du PLU précise que « pour les éléments de paysages identifiés au PLU, une déclaration préalable est nécessaire avant toute coupe et abattage d'arbres, ou d'alignement d'arbres, et de haies, ou réseaux de haies naturelles, bocagères ou champêtres. »

Informations relatives au demandeur

Je soussigné(e) (nom/prénom) :

Adresse :

.....

Coordonnées téléphoniques :

Avoir l'intention de procéder à une coupe d'arbres répondant aux caractéristiques ci-après indiquées sur la propriété m'appartenant ou appartenant au mandat ci-dessus désigné.

Situation de la coupe envisagée

Références cadastrales (Section [1 ou 2 lettre(s)] + N° de parcelle) :

Adresse de la parcelle :

Nature du peuplement :

☐ Haie ☐ Arbre d'alignement ☐ Arbre isolé ☐ Espace boisé

Essences dominantes (peupliers, chênes, sapin, cyprès etc.) :

.....

Surface de la coupe envisagée (en hectares, mètres linéaires) ou nombre d'arbres :

Nature et objectif de la coupe envisagée (éclaircie, maladie,...) :

.....

Période souhaitée pour la coupe (mois)* :

Il est important de choisir la bonne période pour éviter la destruction ou l'altération des habitats naturels de ces espèces protégées (un nid n'est pas forcément visible dans un arbre ou une haie). Idéalement, la coupe, la taille et l'élagage doivent se faire **en automne et en hiver (octobre à février).*

Travaux de repeuplement envisagés après la coupe (semis, plantation,...)

.....

.....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Suite à la visite technique effectuée le .../.../... sur la parcelle concernée, la présente demande d'autorisation est accordée / refusée.

À Saint-Gildas-de-Rhuys

Le

Frédéric PINEL, Maire adjoint